



La réflexion du jour...

Mai 2009

COMMENT PASSENT LES REFORMES

A la base, le gouvernement décide d'une réforme qui n'a pour autre but que de réduire le nombre de fonctionnaires (RGPP).

Ayant connaissance de celle-ci, les agents préviennent : « Attention, ça ne marchera pas, ou du moins, très mal ! » .

Faisant fi des considérations de tous ces fainéants (synonyme : fonctionnaire), l'autorité mène à bien sa réforme.

Ce qui devait arriver, arrive... La réforme pose problème : le gouvernement n'a pas prévu assez large au niveau du personnel, bref, ça coince un peu, voire même beaucoup !

La solution : « Il y a dans d'autres services des « fonctionéants » que l'on va pouvoir un peu charger pour décharger une réforme qui marche mal ! » . Ainsi donc, retour d'une partie du boulot de là où il vient. Après tout, c'est vrai qu'ils savent faire...

Bien vu, puisque les pauvres « fonctionéants » qui récupèrent ce travail qu'ils pensaient ne jamais revoir, ne disent rien.

Mieux, certains sont convaincus que c'est normal finalement. Quant aux quelques râleurs, que peuvent-ils faire à part grommeler ? Mais comme grommeler n'est pas jouer... c'est perdu !

Conclusion : le maître-d'oeuvre est félicité, la réforme est un succès et on peut passer à la prochaine !!!

CQFD

SND – FO Section de Nice



INFOS

Le Droit Individuel à la Formation - Le DIF - (Décret 2007-1740 du 15/10/2007)

Encore une demande de DIF refusée à Nice !!!

Pour la deuxième année consécutive, un agent s'est vu **refuser sa demande de DIF**.

Pour être acceptée, une demande doit satisfaire à plusieurs conditions, comme, par exemple :

1° - Etre une action de formation **inscrite au Plan Annuel de Formation : c'était le cas** (plan annuel de formation interrégional).

2° - Permettre le **développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles formations : c'était le cas**.

3° - Concerner la **formation de préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne : c'était le cas**.

Alors, nous nous posons la question : **pourquoi refuser cette demande ?**

Le **motif invoqué** par l'Administration **ne correspond à rien** (« **doit utiliser les décharges de service** » : **ce qui n'a rien à voir avec le DIF !!!**).

Donc, **le DIF est-il réellement un droit ? Un droit réservé ? Une tolérance ? Un fait du Prince** (surtout pour la Direction de Nice où, depuis sa création, peu d'agents qui en ont fait la demande ont été satisfait (1 ou 2 ?)).

Le BOP – GRH de la DI de Marseille, qui en est l'organe de mise en oeuvre, **est plutôt avare du côté de la frontière italienne**.

Pourquoi ? Un simple **manque de moyens financiers** (pauvre BOP) ou « **loin des yeux, loin du coeur, loin du DIF** » !!!

Le **SND – FO** ne peut que **déplorer encore une fois cette légèreté d'application dans le traitement selon les Directions... Question de distances sans doute !!!**

Nous ne manquerons pas, à l'avenir, d'être encore plus vigilants sur la suite de ces dossiers...



CAMPAGNE DE NOTATION 2009

« NEXT YEAR !!! Yéé... »

Travaillez bien cette année et vous serez récompensés l'année prochaine...
peut-être... et sans intérêt !!! Pour vous...

Quand cessera donc cette parodie de notation qui embarrasse chaque année
autant les notateurs que les agents victimes d'injustices flagrantes ?...

Le SND-FO condamne ce système de notation complètement
anachronique qui monopolise tant de temps et de moyens pour peu de
récompensés et beaucoup de laissés pour compte...

Merci la LOLF !!!

N'hésitez pas à faire des recours... et à demander des conseils à vos
représentants FO !!!

Le SND-FO – Section de Nice